

- ☐ DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
- ☒ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation Institution du régime d'emprunt 2025

D'INSTITUER le régime d'emprunt 2025, permettant à la Société d'emprunter à long terme jusqu'au 31 décembre 2025, dans le cadre des projets financés par règlements d'emprunt, selon les limites et caractéristiques énoncées dans le projet de résolution joint à la présente recommandation.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

\$

—

DE - Finances, Approvisionnement, Affaires juridiques et métropolitaines

Julie Deschênes

Signé avec ConsignO Cloud (27/11/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Julie Deschênes

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

- ☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement
- ☐ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM
- ☒ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Innover et viser l'efficience et la performance

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Un régime d'emprunt est institué afin de prévoir le financement des dépenses d'investissements prévues au programme de financement, qui ont été mises à jour dans le cadre de la préparation du Programme des immobilisations 2025-2034.

Il est proposé d'adopter une nouvelle résolution instituant un régime d'emprunt afin d'assurer, jusqu'au 31 décembre 2025, la réalisation des transactions financières nécessaires au financement des dépenses d'investissements.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐

Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction
générale :

Objet : Institution du régime d'emprunt 2025

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☒ S/O

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances ☒ Date: (jj/mm/an) 26 11 ☒ 2024 ☒

Comité : Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☐

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☐

La réalisation d'un financement à long terme requiert une résolution du conseil d'administration autorisant l'exécution de celui-ci. Une résolution propre à chaque financement réduit grandement notre flexibilité quant aux délais requis pour réaliser une émission. Pour donner suite à des discussions avec les représentants du ministère des Finances, il a été recommandé à la STM de mettre en place un régime d'emprunt, compte tenu de l'importance de ses besoins d'emprunts et de la flexibilité requise afin de profiter en temps opportun des opportunités de marché. Cette solution a été mise en place en 2009 afin d'autoriser un régime d'emprunt correspondant aux besoins d'emprunts annuels et permettre à la Société d'exécuter ses financements en temps opportun.

Ce premier régime fut institué le 8 juillet 2009 (CA-2009-197). Il a par la suite été modifié annuellement afin de permettre le financement des besoins établis lors de la préparation des programmes d'immobilisations. Le dernier régime relatif aux investissements a été institué le 6 décembre 2023 (CA-2023-153, abrogeant CA-2022-159) et prévoyait des emprunts de 1 238,9 M\$ pour financer les dépenses d'investissements prévues au Programme des immobilisations 2024 - 2033.

☒ Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle ☒ S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2030 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

☐ Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Trésorerie et investissements

Nom : Louis-Samuel Cloutier

Service : Finances et performance financière

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault

Signé avec ConsignO Cloud (27/11/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Objet : Institution du régime d'emprunt 2025

Informations financières¹ ☒ S/O

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ²
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.

2.S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 \$

Ventilation des coûts³ ☒ S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2024	2025	2026 et suivantes ⁵	Total
(A) Base ⁴	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D – E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

3. Les montants sont arrondis au dollar près.

4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☒ S/O

☐ Voir suite de la rubrique Subvention, financement et certification

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : Julie Deschênes

Signé avec ConsignO Cloud (27/11/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Objet :

Institution du régime d'emprunt 2025

Suite de la rubrique

☐ Recommandation

☐ Exposé du besoin / PSO-2030

☐ Subvention

☒ Démarche et conclusion

☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Le gouvernement du Québec a adopté en mars 2021 un changement à l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert afin de répondre à une recommandation du VGQ, prévoyant qu'une subvention accordée pour un projet d'investissement sera dorénavant comptabilisée à la dépense au rythme de la réalisation des travaux. En conséquence, les subventions du gouvernement du Québec sont versées au comptant à compter du 1er avril 2024, et non plus par service de dette.

Les besoins en financement d'ici le 31 décembre 2025, se composent comme suit :

Programme d'emprunts 2025 (investissements non-subventionnés 2025 x taux de réalisation)	201.7 M\$
Refinancement non-subventionné prévu en 2025	s.o.
Total à prévoir au régime	201.7 M\$

Ce montant de 201,7 M\$ sera financé auprès de la Ville de Montréal.

En date du 30 septembre 2024, le solde des règlements d'emprunt autorisés (annexe 1) pouvant faire l'objet d'un financement ou d'un refinancement est de 16 069 763 539 \$. Bien entendu, les modalités de chacun des emprunts seront soumises à l'approbation du ministre des Finances conformément à l'article 123 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).

Suite de la rubrique

☐ Recommandation

☐ Exposé du besoin / PSO-2030

☐ Subvention

☐ Démarche et conclusion

☐ Développement durable / Accessibilité universelle